

ECOLE ELEMENTAIRE ROBERT DOISNEAU / AIXE SUR VIENNE

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 12 mars 2019

Présents :

- M. ARNAUD, Maire de la commune et Mme CLAVEAU, adjointe au maire
- les représentants des parents d'élèves (RPE) : M. FEYSSAT, Mme BESSE, Mme CHAPELLE, M. ROCHE, Mme GRIVOT, Mme DEGEORGES, Mme BOISSOU, Mme TRIMOULET, Mme FREYCINEL, Mme DEPARDIEU, Mme THONNELIER, Mme BONNAIRE et M. PORTMANN
- les enseignants de l'école : Mme KERMENE, Mme FUMET, Mme GRAVELAUD, Mme PARTIMBENE, M. SOULA, Mme VERNAUDON, M. DUQUEROIX, M. REBELLAC, Mme EBURDERIE, Mme DUTAILLY, M. CHAMINANT
- Invité : M. GUDIN, coordonnateur temps périscolaire

Absents excusés : M. HUGON, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription, M. BILLY (DDEN), Mme PAGNON (psychologue scolaire, membre du RASED), Mmes BESSE et HEBTING, enseignantes, MM. VUILLERME, STORTZ et FOURNIER, enseignants

Secrétaire du conseil d'école : Mme BESSE (RPE)

début du conseil 18h30

1/ Fonctionnement de l'école

***Visite médicale CP :**

M. Chaminant a interpellé le médecin scolaire (suite à une question des RPE lors du précédent conseil d'école) concernant les visites médicales pour les classes de CP. Il a pu rencontrer l'infirmière scolaire, Mme Bizet, et les visites pour les classes de CP se sont mises en place naturellement et sans difficulté en janvier et février.

Des élèves d'autres classes ont également pu bénéficier d'une visite concernant des suspicions de problèmes auditifs et/ou visuels ou pour d'autres troubles.

***Service civique :**

Une candidature très intéressante avait été reçue et transmise courant décembre au service compétent du Rectorat via M. Hugon, IEN HV1. Malheureusement, M. Chaminant a été informé le 7 février par ce dernier que le Rectorat ne procédera plus au recrutement de service civique jusqu'à la fin de l'année scolaire. L'école fera une demande lors de la prochaine période de recrutement.

***Photo scolaire :**

Dans le but d'alléger les tâches associées aux commandes et paiements de la photo scolaire, M. Chaminant a sollicité l'avis des RPE lors d'un entretien en janvier quant à la mise en place d'une commande en ligne des photos scolaires ; pas d'objections de la part des RPE. Ils sont d'accord pour un essai lors de la prochaine année scolaire, tout en maintenant des solutions annexes pour les familles qui en font la demande (aide à la commande en ligne, commande papier classique et/ou règlement par chèque ou espèces). D'autres écoles l'ont mis en place et cela se passe très bien. L'école maternelle teste ce procédé cette année et nous aurons un retour au prochain conseil d'école.

***Compte-rendu du conseil d'école (CE) :**

Le règlement intérieur du CE prévoit que le compte-rendu de chaque CE soit diffusé à chaque membre de droit et qu'un exemplaire soit affiché en un lieu accessible à l'ensemble des parents d'élèves.

Ce compte-rendu est disponible sur le blog de l'école et sur le site de la Mairie.

Il est également d'usage d'imprimer et de distribuer le compte-rendu du conseil d'école à chaque famille. Cependant, cela représente une quantité importante de papier. Dans une démarche de développement durable, M. Chaminant propose et obtient du conseil d'école d'arrêter d'imprimer systématiquement ce compte-rendu, de se limiter aux voies réglementaires de diffusion et de poursuivre la diffusion numérique, tout en permettant une distribution papier aux familles qui en feraient la demande.

***Communication avec les familles :**

M.Chaminant tient à nouveau à rappeler quelques principes importants pour le bon fonctionnement de l'école :

1/ Partie 3 / article 2 du règlement intérieur de l'école : « fréquentation scolaire »

Les parents ne doivent pas hésiter à laisser un message sur le répondeur téléphonique de l'école, M. Chaminant les consulte très régulièrement.

M. Chaminant indique que les enseignants reçoivent régulièrement (notamment durant la période hivernale) des mots informant des absences, notamment pour des départs en vacances anticipés et hors période scolaire. Les enseignants regrettent cela et rappellent les obligations de fréquentation scolaire ; l'assiduité doit être respectée. De plus, les parents demandent souvent les leçons, les devoirs ou exercices qui seront faits en classe durant l'absence ; là-aussi, cohérence pédagogique oblige, seule une fréquentation régulière peut garantir la réception d'une trame de travail adaptée. Enfin, certaines fois les absences ne sont pas expliquées dans le cahier de liaison et M. Chaminant rappelle que toute absence doit être obligatoirement justifiée par écrit.

2/ Partie 7 / article 3 du règlement intérieur : « communication au sein de l'école »

« Les informations relatives à la vie de l'école et destinées aux familles sont données par l'intermédiaire du cahier de liaison et du panneau d'affichage disposé devant l'entrée de l'école. [...] »

Les enseignants demandent aux parents d'élèves de consulter chaque soir le cahier de liaison de leur(s) enfant(s) et de signer chaque nouveau mot, seul moyen pour eux de vérifier sa prise en compte.

2/ PPMS et sécurité

***Un exercice PPMS « risques naturels/technologiques »** a eu lieu le lundi 11 février 2019.

Il s'agissait d'un exercice simultané avec l'école maternelle. Il prévoyait notamment un regroupement et un confinement dans le restaurant scolaire dans lequel se trouvent notamment les malles d'urgences contenant le nécessaire pour ces situations. Bon déroulement global de l'exercice, la difficulté principale restant la bonne réception du signal d'alerte (corne de brume) au regard de la taille de l'établissement. Il y a également un problème de bruit important, il faut donc rester vigilant à ce que les enfants restent calmes notamment pour effectuer le comptage correctement.

Un travail avec M. Billac (service Assainissement/Prévention de la Mairie d'Aixe sur Vienne) est engagé afin d'améliorer ces points de difficultés et notamment la réception d'un signal d'alarme plus performant.

***Un second exercice incendie** aura lieu au cours de cette période scolaire (en simultané avec l'école maternelle) probablement sur un temps de transition (fin de classe/départ à la cantine) et il aura lieu de manière inopinée. Enfin, un **second exercice « attentat/intrusion »** aura lieu en mai.

***Inspection santé et Sécurité au Travail :**

Fin novembre et en décembre, M. Chaminant a travaillé avec M. Billac pour assurer le suivi des recommandations émises par M. Leclerc Inspecteur ISST suite à sa dernière visite en janvier 2016.

La Commune a commandé la réalisation d'une nouvelle **évaluation de la qualité d'air intérieur** sur l'établissement, engagement pris lors de la mise en place du protocole suite aux résultats des analyses menées en 2017. Cette opération s'est déroulée durant la dernière semaine de janvier dans plusieurs salles. Une analyse affinée est en cours mais des relevés sur le CO2 maintiennent la recommandation de ventiler les classes sur les temps de pause. Cependant, ce taux de CO2 varie également en fonction des conditions météorologiques et en fonction du nombre d'enfants dans les classes. M. Chaminant note qu'il faut effectivement ventiler mais être aussi vigilants par rapport à la sécurité des élèves (veiller à ce que les enfants ne restent pas dans les couloirs/sécuriser l'ouverture des fenêtres).

M. le Maire indique qu'il faudra réfléchir à cela lorsque les fenêtres devront être changées (présence de réglettes de ventilation) ce qui pourrait déjà apporter une amélioration.

***La Commission de Sécurité de l'arrondissement de Limoges** est passée à l'école le mercredi 9 janvier. Une représentante de la Préfecture, un représentant du SDIS 87, M. Pot, adjoint au Maire, M. Nouhaud, services techniques de la mairie d'Aixe et M. Chaminant étaient présents.

Il faut désormais attendre les recommandations et précisions qui vont être formulées.

3/ Retour sur le conseil école/collège (CEC) de janvier 2019

Le 1^{er} CEC de l'année scolaire s'est tenu le vendredi 1^{er} février au collège Corot en présence de Mr Hugon IEN, Mr Dejardin Principal du Collège, Mme Coco, Principale Adjointe, Mme Huger CPE et des professeurs du collège et des écoles du secteur.

Certains points de vigilance ont été abordés concernant les élèves, notamment ceux qui ont des besoins éducatifs particuliers.

Un point a également été fait sur les outils et méthodes qui peuvent faciliter le passage du CM2 à la 6^{ème} (classieurs de leçons, prise de note...). Les enseignants de 6^{ème} doivent aussi s'adapter et utiliser certains outils pour favoriser l'intégration des nouveaux élèves.

Il y a eu une évaluation nationale pour les 6^{ème} (2 matières concernées : mathématiques et français) qui s'est déroulée sur tablette ou ordinateur. Les résultats sont globalement positifs mais une analyse plus fine reste compliquée. Les résultats sont anonymes et difficilement exploitables.

Un point a également été fait sur les formations et les actions de liaison CM2/6^{ème}. Cette année, le projet mathématiques sans frontière n'aura pas lieu mais de nombreux autres liens existent : cross, participation à la représentation théâtrale faite par les élèves de 6^{ème}, visite du collège, échanges dans le domaine sportif (il est envisagé d'effectuer une séance commune en lien avec les professeurs d'EPS)...

Il y aura un autre CEC en juin pour ajuster la liaison avec le collège et refaire un point par rapport aux élèves afin que les enseignants de 6^{ème} puissent prendre en compte tout de suite les besoins des élèves.

4/ Projets pédagogiques

***Classe de Découverte à Saint Nérée concernant les élèves de CE1 de Mr Soula et Mme Vernaudon :**

Le voyage est en cours de préparation et aura lieu du 3 au 7 juin 2019. Les activités seront quasi-identiques à celles qui ont été proposées l'an dernier autour du thème de l'eau et de la montagne.

Les RPE ont été interpellés par certains parents qui ont leurs enfants dans la classe de CE1 de M. Rébellac et qui ne partiront pas lors de cette classe de découverte. Les enseignants expliquent qu'il s'agit d'un projet de classes et non de niveau ; c'est pourquoi les élèves de M. Rébellac ne sont pas concernés mais vont participer à d'autres projets. M. Chaminant rappelle que toutes les classes participent à des projets et que ceux-ci sont équilibrés, chaque année, en fonction du parcours des élèves.

***EPS / opération basket à l'école et opération foot à l'école :**

-2 classes (CM1 de Mme Eburderie et CM2 de M. Chaminant) ont participé à l'opération Basket à l'école en partenariat avec l'USEP, le Comité Départemental de Basket et le club support (Aixe Basket Club Val de Vienne); chaque classe a pu bénéficier de 3 interventions sur le cycle de 6 séances.

-2 classes (CE1/CE2 de Mr Rébellac et CE1 de Mme Vernaudon) participent actuellement à l'opération Foot à l'école en partenariat avec l'USEP, le District de Football de la Haute-Vienne et le club support (Association Sportive Aixoise); chaque classe bénéficiera de 5 interventions sur le cycle de 6 séances. Un volet artistique fait partie du projet, autour de la thématique de l'égalité filles/garçons et la classe de M. Rébellac participera à un tournoi à Limoges le 7 juin.

***Service Sanitaire :**

Trois étudiantes interviendront le jeudi 21 mars auprès des élèves de CM2 sur la thématique « dangers du tabac ».

***Evaluation CEDRE (Cycle d'Evaluations Disciplinaires Réalisées sur Echantillon) :**

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (Cedre), engagé depuis 2003, permet de mesurer les compétences des élèves en fin d'école et en fin de collège. Il couvre la plupart des domaines disciplinaires en référence aux programmes : maîtrise de la langue (école), compétences générales et langagières (collège), langues vivantes étrangères, histoire-géographie et éducation civique, sciences expérimentales, mathématiques.

La présentation des résultats permet de situer les performances des élèves sur des échelles de niveau. Renouvelées à intervalle régulier, ces évaluations permettent de suivre l'évolution du «niveau des élèves»

dans le temps. L'analyse fine des compétences dans les différentes disciplines constitue en soi un matériau très riche au service des enseignants.

En 2020, ce protocole se déroulera sur support numérique et concernera la maîtrise de la langue. Pour préparer cette échéance, 144 écoles (dont l'école élémentaire d'Aix sur Vienne) ont été tirées au sort pour une étude comparative « papier – numérique (tablette) ». Cela concernera donc les classes de CM2 et cela se déroulera le jeudi 14 mars.

Concernant cette phase de test, il n'y aura pas de retours faits à l'école.

Les RPE demandent s'il y a eu des retours par rapport à l'utilisation du numérique à l'école. M. Chaminant indique qu'il n'y a, pour le moment, pas vraiment d'éléments significatifs par rapport à ça.

***Les évaluations des élèves de CP :**

La deuxième partie de ces évaluations a eu lieu en janvier et février. Les enseignants sont actuellement dans la phase de saisie des données. Les parents pourront être contactés si nécessaire.

***Parlement des Enfants 2019 / classe de CM2 de M. Chaminant :**

Il s'agit d'une opération organisée par l'Assemblée Nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF). L'objectif est d'offrir aux écoliers scolarisés en cours moyen deuxième année (CM2) une leçon d'éducation civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Une classe par circonscription est ainsi retenue pour participer à ce projet et cette année, pour la 2^{ème} circonscription dont le député est M. Djebbari, c'est donc la classe de CM2 de M. Chaminant qui s'est engagée. Cette classe a donc rédigé une proposition de loi de leur choix sur le thème "Du bon usage du numérique". Dans la continuité du projet, ils vont rencontrer M. le Député et un voyage à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale est en cours de préparation. Des récompenses sont prévues et les enfants vont également devoir voter les propositions de Loi élaborées par toutes les classes participantes.

***Projet « en Terre de feu » de la classe de CE1/CE2 de M. Rébellac et la classe de CM1 de M. Stortz**

Deux visites de musées ont eu lieu et le 4 avril, une plasticienne interviendra pour débiter la réalisation de la sculpture (animal hybride qui est en cours d'élaboration sur papier et en pâte à modeler) qui sera soit en porcelaine, soit en email. Elle sera exposée au mois de juin au musée des Beaux Arts de Limoges.

*** Participation** de la classe de Mr Rébellac au **prix littéraire des Incorruptibles et une rencontre USEP** avec activités d'expressions corporelles a eu lieu en février.

***Parcours EPS :**

Comme indiqué lors du 1^{er} conseil d'école, l'équipe pédagogique a construit et transmis en novembre une programmation annuelle EPS pour chaque cycle.

Début janvier, l'équipe pédagogique a reçu un retour de leur hiérarchie leur demandant d'apporter des modifications pour plus de lisibilité tant pour le parcours global de l'élève sur les 4 champs que sur la mise en place de situations autre que relevant du champ 2 (savoir nager) dans le bassin.

Cela a donné lieu à une journée de « formation » le jeudi 17 janvier en présence de 4 enseignants et avec la présence du Conseiller Pédagogique Départemental d'EPS, M. Maurange. La réflexion s'est prolongée par des échanges avec M. Billy, chef de bassin, et en conseil des maîtres avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Un nouveau document et des annexes ont été transmis le 14 février et a reçu un avis favorable de la part de M. Hugon et des conseillers pédagogiques qui ont suivi ce dossier.

Maintenant, il faut mettre cela en pratique. Des réajustements pourront être apportés et le partenariat avec les maîtres-nageurs est à affiner.

Les RPE demandent si ce document est obligatoire. M. Chaminant explique qu'il n'est plus rempli par les autres écoles mais que cela devrait être remis en place prochainement pour toutes les écoles du département. C'est un document intéressant pour l'équipe éducative.

5/ Coopérative scolaire

Mme Kermène fait un point concernant la coopérative scolaire : le conseil des maîtres a décidé d'allouer 21€ par élèves et 25€ pour ceux qui partent en classe découverte.

Elle indique qu'il est prévu un changement d'établissement bancaire (les frais sont actuellement très élevés et les dépôts d'espèces ne se font pas facilement).

La Tombola organisée par la FOL (Fédération des Œuvres Laïques), à laquelle l'école a participé, a très bien fonctionné.

La coopérative scolaire organise également une opération « achats solidaires » (dont les bénéfices serviront au financement de la classe de découverte). Tous les élèves de l'école ont reçu un catalogue « Fleurs et nature » et un catalogue « Chocolats de Pâques » mais le taux de participation reste relativement mesuré pour le moment. Les RPE expliquent avoir eu des retours de certains parents qui ne souhaitent pas participer à cette opération parce que leurs enfants ne sont pas concernés par ce voyage. Ceci est dommage et la participation financière des familles (prix du séjour estimé à 208 € par enfant) pourrait être revue à la hausse si ces ventes sont insuffisantes. L'an dernier, cette opération n'avait eu lieu que dans les classes concernées et il a été décidé de l'étendre dans toutes les autres classes cette année ; la participation de tous renforce des valeurs de partage et de solidarité. Les enseignants espèrent donc que les ventes vont être plus importantes à la fin de l'opération.

Les RPE pensent que tous les parents ne connaissent pas l'existence et le rôle de la coopérative scolaire. L'information est donnée en début d'année scolaire mais peut, peut-être, passer inaperçue puisque le nombre de documents transmis aux familles à ce moment-là est conséquent. De plus, il ne doit pas y avoir d'obligation de participation des familles à cette coopérative scolaire. Les RPE proposent que l'information donnée aux familles soit distincte des autres documents l'an prochain. Les enseignants rappellent que lors de chaque sortie un mot est inséré dans les cahiers de liaison des enfants et qu'il fait notamment apparaître le financement apporté par la coopérative scolaire.

6/ Fête des écoles

Date retenue : vendredi 14 juin (avec report possible au vendredi 21 juin)

Les préparatifs sont en cours. Le courrier officiel de demande d'organisation et d'utilisation des locaux et du matériel municipal est en cours de rédaction.

Il y aura une réunion préparatoire le lundi 6 mai ; nous comptons sur la mobilisation et l'aide de nombreux parents.

7/ Préparation de la rentrée 2019 (fonctionnement de l'école, budget)

***Les prévisions 2019 (280 élèves)** sont en très léger recul par rapport aux effectifs actuels (286 élèves). Néanmoins, Mme Gayout, au service périscolaire, et M. Chaminant ont déjà reçu plusieurs demandes pour la rentrée prochaine concernant de nouveaux arrivants sur la commune ou des enfants hors commune.

Un mot sera adressé prochainement aux familles afin de connaître leurs intentions (déménagements, changement d'école, réinscription), et ainsi les prévisions pourront être affinées. L'organisation pédagogique sera ensuite réfléchi pour la rentrée 2019.

***Budget**

L'équipe pédagogique a fait part de ses besoins aux services compétents de la commune, tant pour le budget « fonctionnement » que pour le budget « investissement ». Ils ont au préalable rencontré Mr le Maire et Mme Claveau pour en discuter avec eux et ils tiennent à les remercier pour leurs disponibilités.

Les enseignants ont motivé des demandes particulières concernant :

- la fourniture en papier A4 pour l'impression et la reproduction
- le budget « petit équipement pédagogique »
- le budget « fournitures scolaires »
- le budget « transport ».

Les hausses les plus fortes qui ont été exprimées concernent le budget fournitures scolaires et le budget transport. Mr Le Maire indique que le budget transport va passer à 10 000 € (contre 8 000 € auparavant) et le budget fournitures scolaires à 13 000 € (contre 11 796€).

Le budget investissement comprendra un équipement numérique pour 15 000 € et les enseignants seront concertés. Le problème de la 2^{ème} porte dans la classe de M. Soula sera également réglé.

Un deuxième conseil des élèves (2 enfants par classe participant) aura lieu le 25 mars. Les enfants ont fait remonter une demande de boîte à livres pour la cour de récréation et de meuble pour stocker les instruments de musique pour les enfants qui ont des cours pendant la journée.

8/ Questions des RPE

Les RPE expliquent avoir écrit à M. Hugon concernant le recrutement d'une personne en service civique et avoir également obtenu une réponse défavorable pour cette année scolaire. Un mail sera envoyé à Mme Orlay, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Haute-Vienne, afin qu'elle soit attentive à cette demande pour la prochaine rentrée.

Un représentant des parents d'élèves se rendra à la réunion d'information et d'échanges organisée par la DASEN le 19 Mars.

* Les travaux autour de l'école et les problèmes de stationnement :

M. le Maire explique que la Maison de Santé doit ouvrir début septembre. Il était donc obligé de faire débiter les travaux, même si ceux à proximité de la Mairie ne sont pas terminés. Il indique que cela devrait aller mieux à partir de la rentrée des vacances de printemps et que l'entrée des élèves se ferait probablement côté Mairie avec un portier vidéo qui devrait être installé très prochainement sur le portail.

La construction d'un préau au-dessus de la nouvelle entrée, pour les parents qui attendent, est également prévue.

La bibliothèque ouvrira en septembre (elle devrait être terminée en juin).

En fait elle devrait être ouverte 2^{ème} quinzaine de juin...

*La cantine et le manque de laitage sur certains repas :

M. le Maire explique qu'il y a bien, chaque jour, des laitages qui sont proposés aux enfants. Les RPE indiquent qu'ils ont plutôt eu cette question concernant les fromages (souhait d'avoir le choix en fromage et yaourt). M. le Maire en discutera avec la responsable de la cuisine afin d'apporter une réponse.

*Un rappel sur le règlement des jeux de cour durant la pause méridienne :

M. Gudín explique qu'une décision a été prise en début d'année : les enfants peuvent jouer au ballon seulement en deuxième partie de cour (donc plutôt après le repas), ce qui laisse 30 minutes à 1h pour jouer. Il y a moins de problèmes, de blessures, depuis que cette décision a été prise. Certains jeux jugés dangereux ont également été interdits (par exemple les élastiques qui étaient mal utilisés).

M. Chaminant explique que les règles sont différentes pendant le temps scolaire et que lors des récréations du matin et de l'après-midi, les enfants ne peuvent jouer au football que les lundis et les jeudis. Les autres jours, ils peuvent jouer à d'autres jeux de ballon. M. Chaminant indique que cette décision a été prise lors d'un conseil des élèves.

*Un projet lecture à l'école est mis en place au niveau national, les enfants de l'école le font-ils ?

→ C'est le projet : **Silence on lit !**

« Silence, on lit ! » est une association qui défend la lecture et ses bénéfiques par une pratique de lecture quotidienne. Elle aide à la mise en œuvre de cette pratique dans tous types de collectivités.

L'Éducation Nationale s'est associée à cette initiative et demande aux établissements scolaires de faire un « Quart d'heure de lecture ».

Les enseignants expliquent avoir opté pour une mise en place progressive ; il est difficile de trouver un créneau commun en raison des différentes contraintes de planning. Deux possibilités pour cette phase d'essai : vendredi en fin de matinée ou vendredi en début d'après-midi. Tous (enseignants et enfants) occupent ce moment de lecture avec le livre de leur choix ; le but premier étant le plaisir de la lecture. Cela fonctionne très bien pour le moment. Un point sera fait ultérieurement en conseil des maîtres.

Il y a d'autres projets porteurs qui sont initiés pour susciter le goût de la lecture : prix littéraires, séance Lire et Faire Lire...

***La garderie : La nouvelle salle et son fonctionnement :**

Les enfants sont regroupés sous le préau. Ensuite, les enfants, qui savent qu'ils vont partir après 17h30, peuvent faire le choix d'aller à la garderie du bas. Il y a entre 15 et 20 enfants qui y vont chaque soir et ils sont encadrés par 2 animateurs.

Il faudra réfléchir à un aménagement possible de l'étude surveillée pour l'an prochain (durée plus courte pour les CP, CE1 ?).

Les RPE ont été contactés suite à un problème de photo qui a été prise par une adolescente venant récupérer un enfant à la garderie. Cette photo aurait été ensuite publiée sur un réseau social et ceci n'est pas acceptable.

***Question diverse :**

Une question est posée concernant le harcèlement et un parent indique que les enseignants pourraient faire un rappel par rapport à cette thématique dans leurs classes. M. Chaminant explique que ce problème est déjà abordé dans les classes et l'école à l'occasion des conseils d'élèves. Il ajoute que si des parents rencontrent des problématiques de ce type, il faut qu'ils prennent directement contact avec lui.

Fin de la séance 20h45

Fait à Aix sur Vienne, le 2 avril 2019

M. CHAMINANT

Directeur de l'école

Président du conseil d'école

Mme BESSE

Représentante des parents d'élèves

Secrétaire de séance

Ecole Elémentaire ROBERT DOISNEAU
Place René Gillet
87700 AIXE SUR VIENNE
05 55 70 77 21
ce.0875008w@ac-limoges.fr

